

Du 1<sup>er</sup> avril 2023

Date de Convocation 23/03/2023

L'an deux mil-vingt-trois le premier du mois d'avril à dix-sept heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents..... 09  
Ayant donné pouvoir... 01  
Votants..... 10  
Absents.....0

Présents : M GUIDICI Jean Noël , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice ,M FRANCESCHI Jean-Baptiste M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon , Mme MANENTI Eliane, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : Mme ROCHE Monique par M SANTONI Guillaume,

Objet :

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Eliane MANENTI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Vote du taux des quatre taxes locales**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 retraçant l'évolution des bases cadastrales pour l'exercice 2023 ainsi que les taux fixés en 2022 et les taux plafonds à ne pas dépasser.

Il rappelle au conseil Municipal que le Taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

-décide de modifier les taux d'imposition des 4 taxes locales comme suit

Taxe d'habitation :	19.42%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.43%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	94.29%
Contribution Foncière des Entreprises	25.77%

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture  
le.....  
Et de l'Affichage  
Le.....  
Le Maire  
JN GUIDICI..



Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
JN GUIDICI

